

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DDTE

Numéro: 13.161

Date: 2 septembre 2013, 23h34

Type de proposition: Interpellation

Auteur-e-s: Groupe socialiste

Titre: Aide du canton aux exploitants viticoles et agricoles suite à la grêle de juin

Comme cela a déjà été mentionné dans l'interpellation 13.150 "Mesures urgentes en faveur de la viticulture suite aux dégâts de la grêle", les dégâts subis par la grêle le 20 juin dernier furent importants pour de nombreux exploitants viticoles et agricoles de notre canton. Les conséquences aussi bien sociales qu'économiques, bien qu'impossible encore à évaluer clairement, risquent d'être conséquentes.

Sachant que tous les exploitants ne sont pas assurés et que tous ne peuvent pas bénéficier des mesures fédérales du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), il est important que l'Etat de Neuchâtel se préoccupe de la situation en aidant les exploitants neuchâtelois dans le cadre de ses prérogatives légales, telles que mentionnées à l'art. 50 de la Loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr) ("*Le Conseil d'Etat peut venir en aide aux exploitants victimes de dommages naturels non prévisibles et d'une gravité exceptionnelle. Lorsque l'aide concerne l'économie viti-vinicole, le fonds viticole peut être mis à contribution.*")

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat:

- d'indiquer s'il compte venir en aide aux exploitants sinistrés en application de l'art. 50 LPAgr;
- d'exposer les éventuelles mesures de soutien aux viticulteurs et autres exploitants agricoles touchés;
- d'indiquer les moyens financiers qu'il est prêt à débloquer dans ce but, en précisant en particulier si le fonds viticole pourrait être utilisé.

L'urgence est demandée.

Signataire-s

HUNKELER	Baptiste
DOCOURT DUCOMMUN	Martine
HOULMANN	Alexandre
LOCATELLI	Silvia
BOURQUIN	Patrick